

Immigrants expulsés.—La loi sur l'immigration prévoit l'expulsion des personnes qui viennent immigrer au pays mais qui ne peuvent satisfaire aux règlements. Elle prévoit aussi l'expulsion des personnes du Canada qui deviennent indésirables.

9.—Immigrants refusés et expulsés, par cause et nationalité, 1951-1953

NOTA.—Les chiffres de 1903-1939 figurent au tableau correspondant des *Annuaire*s précédents; ceux de 1940-1949, à la page 158 de l'édition de 1951; ceux de 1950, à la page 170 de l'édition de 1951.

Cause et nationalité	Refusés			Cause et nationalité	Expulsés ¹		
	1951	1952	1953		1951	1952	1953
D'outre-mer—				CAUSE			
CAUSE				Maladies physiques et mentales	40	54	85
Maladies physiques et mentales	15	36	39	Fardeau public.....	14	23	14
Raisons d'ordre civil.....	269	478	398	Criminalité.....	85	102	121
				Fausse déclaration et entrée clandestine.....	286	330	309
				Autres causes.....	36	70	66
				Accompagnant des expulsés.....	—	1	11
NATIONALITÉ				NATIONALITÉ			
Britannique.....	103	134	133	Britannique.....	190	215	237
Autre.....	181	380	304	États-Unis.....	70	82	92
Total, d'outre-mer.....	284	514	437	Autre.....	201	283	277
Des États-Unis.....	4,829	3,600	2,013	Total général, expulsés.....	461	580	606
Total général, refusés.....	5,113	4,114	2,450				

¹ Comprend les marins déserteurs qui ont été expulsés.

Canadiens revenus au pays.—Le nombre de Canadiens qui sont revenus au pays de 1947 à 1953, après avoir résidé aux États-Unis, se répartit comme il suit: 1947, 8,970; 1948, 5,678; 1949, 4,050; 1950, 3,518; 1951, 3,635; 1952, 4,707; et 1953, 4,606.

Section 2.—Émigration

L'émigration est un facteur important qui tend à contre-balancer dans une certaine mesure l'immigration passée et actuelle. L'émigration aux États-Unis de Canadiens de naissance ainsi que d'Européens immigrés d'abord au Canada a atteint à certaines époques des proportions considérables. Les chiffres du tableau 10, montrant le nombre de personnes passées du Canada aux États-Unis au cours des années 1944-1953, proviennent du Service d'immigration et de naturalisation du département de la Justice des États-Unis. Il n'existe pas de statistique canadienne sur l'émigration.